



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E76929

VALABLE JUSQU'AU 20/10/2025

ÉDITÉ LE

05/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2000

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 23/07/2024
7 623

Raison sociale : EURL FRIMALEC

8 PARC D'ACTIVITE DU QUENGO
56580 ROHAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES 732 790 897 RCS

Siret : 432 790 897 00024

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5419843

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 129812607

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 129812607

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/07/2024

Téléphone : 02 97 38 81 63

Portable : 06 98 03 47 24

Fax :

Site Internet : www.afrimalec.com

E-mail : frimalec@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

AUDRAIN PHILIPPE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	06/07/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	06/07/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	06/07/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	06/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	06/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.